

1- Subvention FDSR (fonds départemental de solidarité rurale) et DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux)

Campanile

Pour les travaux de rénovation du campanile situé au-dessus de la mairie, Catherine Lemaire précise qu'il y a obligation d'engager les travaux rapidement pour obtenir les subventions, le montant sollicité pour la DETR étant de 15 000 €. Emmanuel Couratin, chargé de s'occuper de ce dossier, présente les 3 devis reçus. 2 consistent en une dépose et réfection à l'identique du campanile, le troisième change le bois et répare le zinc.

Devis n°1 : 41 045 € HT, devis n° 2 : 43 080 € HT. À ces montants, il faut ajouter le coût de la dépose des cloches soit 153 €. Devis n° 3 : 31 535 € HT.

C'est le devis n° 3, de l'entreprise Martineau qui est retenu. Cette entreprise s'engage à réaliser les travaux sans avenant. Elle va approvisionner rapidement le chantier pour que les subventions soient versées à la commune. Les travaux de zinguerie ne s'effectueront qu'au printemps car le zinc ne peut se travailler qu'à partir d'une certaine température.

Mairie

Pour les travaux de la mairie estimés à 92 700 €, Madame le Maire propose au conseil municipal de refaire des demandes de subventions pour 2017.

2- Bâtiments

Boucherie-charcuterie

Le contrat de location stipule que le logement et le commerce sont loués en l'état. Mais, le four étant tombé en panne et présentant une telle vétusté, aucune réparation ne s'avère possible. Comme il fait partie intégrante du commerce, la municipalité a donc accepté de la changer. Emmanuel Couratin a donc contacté des fournisseurs et présente 3 devis aux conseillers en leur précisant que le choix d'un four mixte entraîne des travaux d'installation supplémentaires.

Devis n° 1 : 5 952 € HT + travaux, devis n° 2 : 4 930 € + travaux, devis n° 3 : 5 800 € avec reprise de l'ancien.

Le conseil retient le devis n°3 de l'entreprise Besnard car le four proposé est un four de charcutier-traiteur qui s'installe à l'emplacement de l'ancien, sans travaux supplémentaires. Il faut compter 180 € d'installation et de mise en service. Garantie de 2 ans.

Foyer rural

Un point sur les travaux de toiture est fait. Catherine Lemaire informe le conseil municipal que le puits de lumière doit être changé et remplacé par un velux (avenant : 2 079,54 €).

En menuiserie, 2 fenêtres sont supprimées.

Pour les portes battantes qui devaient être réparées à l'entrée de la salle, il s'avère plus judicieux de les remplacer, coût : 2 779,24 € (5 abstentions).

Pour la scène, une contrecloison sera posée tout autour (avenant 4 139,42 €) pour faciliter la peinture.

Madame le Maire précise que s'il y a des avenants, il y aura aussi des avoirs mais que les montants ne sont pas fixés à ce jour. Elle signale aussi aux conseillers que les réunions de chantier ont lieu le mercredi matin à 9 h 30 et que ceux qui sont intéressés peuvent y assister.

Sécurisation de l'école

Une lettre du préfet reçue en mairie le 4 octobre informe les élus de l'obligation de sécuriser les abords des écoles. Quelques moyens sont proposés. Un dossier de demande de subventions peut être monté et déposé au plus tard le 10 octobre, ce qui a été fait. La solution retenue, vu la configuration des bâtiments, est d'installer un système de vidéo-surveillance.

Il faut également mettre en place une alarme intrusion différente de l'alarme incendie.

Montant des deux devis : 7 250 € et 7 899 €.

Cimetière

Suite à l'enquête publique, la mairie enregistre 180 reprises de concessions. Certaines sont en très mauvais état et demandent d'intervenir assez vite. La société Elabor propose à la commune la création d'un ossuaire de 2 m² pouvant contenir 100 pochettes pour un montant de 2 000 € HT.

12 emplacements pourront être recréés avec des reprises de concessions pour un montant de 7 367,60 € (2 abstentions).

3- Voirie

Demande de travaux

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de M. Royer, signalant un trou dans le revêtement au niveau de son entrée, la présence de noyers morts au-dessus de sa propriété et le fait que la clôture enlevée lors de l'abattage d'un arbre mort il y a quelques années n'est jamais été remplacée et pour finir, le non remplacement du lampadaire le long de la rue du Calvaire depuis au moins 5 ans.

En réponse à ce courrier, Madame le Maire indique qu'elle va demander à M. Hervet-Garcia d'abattre les arbres et, pour le lampadaire, voir avec le SIEIL et demander des devis pour 2017 car plusieurs lampadaires de ce genre sont encore existants sur la commune. La réponse sera donnée en novembre.

Demande d'emplacement

M. Philippe Delaunay, rémouleur, demande l'autorisation de s'installer une fois par trimestre, le vendredi soir, pendant le marché. Accordé.

Borne incendie

M. Meunier informe les conseillers municipaux de la nécessité d'installer deux bornes à incendie rue Saint Gilles : une au niveau de la rue de la chapelle et l'autre au niveau du terrain communal car, personne ne doit être éloigné de plus de 400 m d'une borne incendie. Accord du conseil.

4- Intercommunalité

SIEIL compétence gaz

Le SIEIL propose à la commune de prendre la compétence gaz. La maison de retraite est chauffée au gaz. Si la commune a cette compétence, cela permettra de réduire de moitié le montant de la facture pour la maison de retraite. Madame le Maire explique qu'une citerne plus grande sera installée et qu'une extension du réseau pourra se faire vers Beau-Soulage. Les maisons et les terrains avoisinants qui pourraient être constructibles deviendraient intéressants pour des constructeurs. Le lotissement des Pommiers pourrait aussi être desservi. Le réseau installé pour le propane pourrait, par la suite, être réutilisé pour le gaz naturel.

Le coût du réseau est à la charge du concessionnaire. Le conseil municipal décide d'adhérer à la compétence gaz du SIEIL. La redevance est concédée au concessionnaire.

CCPR

Charte : Une charte qui reprend les principales compétences de la communauté de communes a été rédigée par des élus communautaires, retravaillée en bureau, soumise au conseil communautaire et adoptée. Elle sera envoyée à tous les élus pour que chacun la lise avant le 8 novembre, date du prochain conseil communautaire à Neuvy-le-Roi.

Fusion EPCI

En novembre aura lieu également le vote pour désigner les élus de la nouvelle communauté de communes.

Création habitat seniors

Une étude sur l'accompagnement au vieillissement a été mise en place pour connaître les différents besoins de cette population (habitat, transports,...). **Une réunion publique aura lieu le mercredi 9 novembre, à 20 h, à Beau-Soulage** pour permettre aux personnes concernées de s'exprimer afin de trouver des solutions notamment sur les moyens de transport pour faciliter les déplacements.

Commission rivière

Il reste quelques travaux complémentaires à effectuer sur l'Escotais en 2017. Une passerelle pour les piétons a été installée au niveau du Pont Noir.

FREDON, indemnisation piégeurs

L'adhésion annuelle pour la commune est de 250 €. Cela permet d'indemniser les piégeurs reconnus qui capturent les ragondins, auteurs de dégradations importantes au niveau des berges de la rivière. (1 contre)

5- Associations

Modification, régie pour droits de place

Ce point concerne le Comité des fêtes. Catherine Lemaire propose aux conseillers de prendre une délibération pouvant concerner toutes les associations pour le reversement des droits de place encaissés par la mairie.

Demande préalable de salle

Luc Portenseigne est chargé de rédiger un formulaire pour les demandes de salle. Il est désormais demandé de préciser le nombre de personnes attendues, de désigner un vigile qui sera chargé de vérifier le contenu des sacs, de faire ouvrir les manteaux, tout cela dans le cadre des mesures de sécurité.

6- Affaires scolaires- TAP

Parc informatique de l'école

Mme Hocdé a été chargée de vérifier le matériel informatique de l'école. Elle donne le résultat de sa visite. Les 9 ordinateurs sont vieillissants et rament beaucoup. Elle envisage un renouvellement de la moitié du parc en 2016 et l'autre moitié en 2017. Pour cela, elle propose l'achat de 4 PC fixes et un portable, ainsi qu'une

imprimante couleur. Madame le Maire demande au conseil de prendre une délibération de principe pour l'achat de matériel informatique dans une enveloppe de 3 500 € HT.

Le matériel à acheter sera étudié en commission.

Paiement d'arriérés pour enfants scolarisés en CLIS (classe pour inclusion scolaire)

La mairie de Neuillé-Pont-Pierre a fait parvenir en mairie des factures pour la scolarisation d'enfants de Saint-Christophe en CLIS. En 2014-2015, 3 enfants étaient scolarisés (dont un habitant Saint-Aubin) pour un montant de 382,20 €/enfant et en 2015-2016, 4 enfants y étaient scolarisés (dont un de Saint-Aubin) pour un montant de 404,30 €/enfant. La commune de Saint-Christophe refuse de payer pour l'enfant habitant Saint-Aubin.

7- Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous à 9 h 30 devant la mairie. Le vin d'honneur, à l'issue de la cérémonie, aura lieu dans la cantine scolaire.

8- Inscriptions sur les listes électorales

Une refonte complète des listes électorales sera effectuée.

9- Affaires diverses

Photocopies et scans

La mairie n'acceptera plus de clé USB sur son réseau. Les demandes de sans ou/et d'envois de mails ne seront plus tolérés ou alors, le demandeur devra s'acquitter de la somme de 0,30 € (coût d'une photocopie) pour chaque opération.

Lorsqu'un poste informatique sera installé à l'agence postale, il sera dédié à ce service.

Ordinateur pour la communication

Madame Hocdé travaille chez elle pour la communication de la mairie. Catherine Lemaire propose aux conseillers de prendre une délibération pour l'achat d'un ordinateur portable qui sera réservé à la communication avec les logiciels nécessaires. Une enveloppe de 600 € HT est prévue pour cet achat.

DIF (droit individuel à la formation) des élus

Depuis le 1-01-2016, les élus indemnisés ou non bénéficient d'un droit individuel à la formation de 20 h /an pendant la durée de leur mandat. Le coût de la formation est financé avec le 1% prélevé sur les indemnités d'élus. Mise en place le 1-01-2017.

Question d'actualité posée par l'opposition (Mme Pirondeau Marion et M. Guittou Philippe) concernant l'accueil éventuel de migrants

À la question sur la possibilité d'accueillir 2 ou 3 familles de migrants dans les logements vacants de Val Touraine Habitat sur la commune, l'opposition a été très heureuse d'apprendre que la commune s'était déjà portée volontaire il y a quelques temps et qu'une lettre avait été adressée à Monsieur le Préfet en ce sens. Malheureusement, la réponse attendue n'est pas encore parvenue en mairie.